au General en chef Brune

Savary
FRC 4^c 34141
Case FRC 25096

MÉMOIRE POLITIQUE ET HISTORIQUE DES INSURRECTIONS DE L'OUEST,

PAR un Officier supérieur qui a été chargé d'une partie des opérations relatives au rétablissement de la tranquillité intérieure.

L'adjud. General [illegible]

A PARIS,

Chez MOUTARDIER, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins, N°. 28.

Nivôse — an 8.

THE NEWBERRY LIBRARY

MÉMOIRE
SUR LES INSURRECTIONS DE L'OUEST.

ORIGINE DES TROUBLES.

L'ESPRIT d'inquiétude & d'agitation paroît avoir, de tout tems entre les provinces de France, préféré celles de Bretagne, d'Anjou & du Poitou; on les vit, il y a cent ans, s'élever contre l'autorité royale & la religion romaine; les chefs de la nobleſſe, les ducs de Rohans, les Coligny, les conduiſirent ſous les étendards du proteſtantiſme, & formèrent une eſpèce de république dont la capitale fut la Rochelle, ville fameuſe par le ſiége qu'elle ſoutint alors contre le cardinal de Richelieu, & par cette digue célèbre élevée au milieu des flots de l'Océan pour fermer l'accès des ſecours de l'Angleterre.

A peine un ſiècle s'eſt-il écoulé, & ces mêmes provinces, ſous les bannières du papiſme & de la royauté, s'inſurgent contre le gouvernement républicain que les premières elles voulurent éta-

blir ; l'Angleterre, cette éternelle ennemie des Français, alimente encore leur discorde de son or & de ses secours.

Ainsi, ces peuples semblent destinés à toujours être victimes des factions & de l'ambition; alors, comme aujourd'hui ils prétendirent traiter, & traitèrent les armes à la main avec le gouvernement établi ; diverses pacifications furent signées & rompues; les mécontens conservoient toujours leur association, intriguoient pour la rendre plus puissante & faire des prosélites, & ne purent enfin être soumis que par la force des armes après une guerre longue & déplorable.

Les départemens de l'Ouest offrent, par la nature du pays, la crédulité simple mais opiniâtre des habitans dont l'entendement est moins disposé à comprendre les principes & les systêmes nouveaux de gouvernement, enfin, par la différence des idiômes en Bretagne, tous les élémens propres à l'insurrection ; ces habitans, dans leur vie cazanière, n'ont d'autres mobiles que leur bien-être particulier & leur intérêt personnel ; ce fut lui qui dicta cette opposition constante à l'ouverture des grandes routes & des canaux de l'industrie sous Louis XV ; ce fut lui qui détermina ces paysans qui combattent aujourd'hui sous les ordres des émigrés, à brûler les châteaux & dévaster les propriétés de ces mêmes émigrés; alors la suppression des dîmes, des droits seigneuriaux utiles & honoraires les guidoit ~~guidoient~~ comme ils sont guidés aujourd'hui par l'accroissement des impôts & les réquisitions d'hommes pour le recrutement des armées; enfin, les préjugés & l'ignorance ont, plus particulière-

ment dans cette contrée, & ſur-tout dans les campagnes, éloigné le progrès de la philoſophie qui a changé la face des choſes dans les autres portions de la France, & préparé depuis ſi long-tems la révolution actuelle; les uſages, les coutumes, les habitudes y ſont plus enracinées, & l'eſprit des peuples moins préparé à recevoir les lumières, y offre à l'enſeignement plus de difficultés à vaincre, & oppoſe conſéquemment aux inſtitutions nouvelles une ſorte d'entêtement dont la perſuaſion de l'expérience peut ſeule triompher.

Ce fut donc ſur cette partie de la France que l'Angleterre, ſon implacable ennemie, réſolut en 1791 & 1792 de jetter la pomme de diſcorde comme elle le fit dans le dernier ſiècle; dès lors, quelques meſures trop ſévères qui précédèrent le gouvernement révolutionnaire, la disgrace où tombèrent les prêtres aſſermentés oppoſés aux réfractaires, les ſciſſions du fédéraliſme; enfin, les premières levées d'hommes donnoient du mécontentement aux campagnes, & diviſoient dans les villes les citoyens & les les autorités mêmes; la foibleſſe & la diſcordance de ces autorités avoient laiſſé reprendre haleine aux ennemis de la révolution; les écrits incendiaires ſe ſuccédoient & corrompoient l'eſprit public. Ce moment parut propre au cabinet de Londres; des agens furent envoyés par lui, & la découverte de la conſpiration de la Rouérie mit au jour ſes projets. Les agens de ce chef cherchèrent à corrompre les chefs civils & militaires; l'un d'eux fut à l'Orient pour faire des propoſitions au général Macors, aujourd'hui inſpecteur

général d'artillerie, qui le fit arrêter; d'après leurs plans, toute la Bretagne, l'Anjou & le Poitou devoient s'infurger fimultanément, & s'infurgèrent effectivement au mois de mars 1793; & l'on vit au même inftant une multitude de payfans attaquer à la-fois, le même jour, les villes de Faouet, Gueméné, Pontivy, Lominay, Auray, Vannes, Rochefauveur, Pontchâteau, Savenay, Guerande, & peu de tems après Nantes même.

Cette infurrection fut comprimée en Bretagne, & tous les élémens qui la compofoient fe rejetèrent au-delà de la Loire, où leur réunion donna à la Vendée une confiftance & un accroiffement effrayant; elle devint un égout où de tous les points de la France s'écoulèrent les matières infurrectionnelles, pour fe déborder enfuite fur la république entière; mais ce débordement même, en leur ôtant la force de concentration, les rendit plus foibles fur tous les points, & de là cette guerre de brigandage & de meurtres qui a fuccédé aux attaques de ces armées royaliftes qui balancèrent un moment la fortune des armées républicaines.

La Vendée prit bientôt un afpect impofant & guerrier; & les armées vendéennes, après avoir battu les bataillons commandés par Santerre, général, ex-marchand de bierre à Paris, & autres officiers généraux fans expérience, inquiétèrent affez le gouvernement pour l'engager à faire venir en pofte des troupes aguerries. L'armée de Mayence leur porta les plus grands coups fous les ordres des généraux Aubert Dubayet, Kleber, Marfaux & Canclaux; mais ce dernier fut

rappellé au moment même de ses succès, & l'armée royale, après avoir passé la Loire, traversa victorieusement la Bretagne, où Rossignol commandoit; ce général en chef, qui convenoit lui-même de son insuffisance, essuya à Entrain-Pontorson & Dol des déroutes complètes; plus de quatre mille hommes furent pris & massacrés à Entrain; & pendant huit jours à Rennes tout fut dans la confusion: si l'ennemi eut été audacieux, c'en étoit fait de la Bretagne, il y avoit à peine deux bataillons dans le Morbihan & le Finistère: Rennes, Lorient, Port-Liberté, Quimper & Brest même pouvoient tomber au pouvoir des royalistes. Mais le génie de la république veilloit sur ses destinées; l'armée royale avoit manqué son projet d'enlever Grandville, la discorde régnoit parmi les chefs; le défaut de place pour établir les magasins & les hôpitaux, le nombre infini de femmes qui suivoient l'armée, l'ennui des vendéens qui ne trouvoient plus les ressources de leurs campagnes pour réparer leurs fatigues & guérir en paix leurs blessures, forcèrent cette armée victorieuse à retourner vers le Poitou; elle laissa le tems aux républicains de se rallier, & dès lors, les royalistes battus à Angers, défaits au Mans, anéantis à Savenay, sans espoir & sans moyens de repasser la Loire, se dispersèrent dans les campagnes de la Bretagne: ainsi finit cette armée formidable qui, mieux conduite ou moins insubordonnée, eût frappé d'un coup terrible la république, que sa défaite a consolidée.

ORIGINE DES CHOUANS, LEUR ORGANISATION.

Jusqu'à ce moment, la sévérité du gouvernement révolutionnaire avoit contenu les départemens de l'Ouest ; mais profitant de l'espèce de réaction qui succéda à sa chute, les mécontens commencèrent à se montrer plus à découvert, & les restes épars des Vendéens revinrent de leur première frayeur.

Les chefs rebelles échappés aux défaites des armées royalistes, imaginèrent de donner de la consistance à des bandes de brigands connues, du côté de Vitré & de Laval, sous le nom de chouans. Ces chouans, originairement contrebandiers, tiroient leur nom des deux *frères Chouan* leurs chefs; ils étoient de véritables bandits, & inspiroient l'effroi par leur brigandage ; ils se grossirent des débris vendéens; ceux-ci, lors de leur gloire, avoient refusé de les admettre dans leur armée ; mais, maintenant heureux de leurs secours, ils grossirent leurs bandes & adoptèrent leur nom qui devint celui de tous les rebelles de l'Ouest.

Un certain comte, ou prétendu comte Du fay, fut le premier qui, dans le Morbihan, s'avisa de prendre le titre de général de l'armée royale ; vers la fin de l'an 2 il forma un rassemblement dans la commune de Grandchamp, fit fusiller un ou deux particuliers, & finit par être pris & fu-

fillé lui-même par les troupes aux ordres du général Canuel.

A ce premier chef on vit bientôt fuccéder Puifaye, ex-général fédéralifte, Boutidoux, ex-conftituant, Boulainviliers, Labourdonnaye, Cormatin & autres agens inférieurs; chargés des inftructions de l'Angleterre, ils imaginèrent & furent les créateurs de l'organifation infurrectionnelle en Bretagne, tandis que Charette & Stofflet tenoient les contrées de la rive gauche de la Loire, & Scepeaux le pays Nantais.

La pierre fondamentale fut pofée à peu de diftance de la petite ville de Lominay; ce fut dans une campagne aux environs que fe tint le premier comité général infurrecteur; Boutidoux en fut le fecrétaire; mais leurs plans furent connus & dérangés par l'activité des troupes qui faifirent leurs papiers,

Réduits dans ces commencemens à s'envelopper du miftère, & prenant des noms fuppofés, ils appelèrent leurs intrigues travailler, d'où eft venu *travailler* la marchandife, expreffion triviale & cruelle employée dans les correfpondances de Puifaye, Cormatin & Boulainvilliers, & dont le rapprochement avec le langage du régime révolutionnaire donne lieu à des réflexions frappantes fur l'unité du but & des moyens de partis fi oppofés en apparence.

Les travaux du comité infurecteur offrent le détail de l'organifation politique & militaire de la rébellion; on y apperçoit le génie anglais réduifant l'infurrection & la difcorde en fyftême méthodique & régulier, comme le génie de Machiavel

établit autrefois les bâſes de la tyrannie deſtructive de la liberté des peuples.

Paralyſer les autorités conſtituées, détruire leur force morale, diſcréditer les inſtitutions républicaines, liguer toutes les paſſions, toutes les vengeances, pour renverſer une puiſſance ſapée dans ſa bâſe, tels furent les plans des inſurgens ; & ils furent ſingulièrement ſecondés par les meſures inſenſées & vexatoires d'une foule de dépoſitaires de l'autorité, ſe ſuccédant & ſe renverſant tour-à-tour, & ſemblant plus occupés de créer des ennemis à la république qu'à conſolider ſon exiſtence.

Les inſurgens conſidérèrent la république comme un vaiſſeau battu par la tempête, abandonné aux manœuvres d'un équipage inſurbordonné, diviſé, ſans expérience, s'accuſant mutuellement, & dont chacun s'établiſſant tour-à-tour le pilote, jettoit ſes adverſaires à la mer, & le dirigeoit au gré de ſes caprices ; c'eſt ſur-tout dans ces inſtans d'orage que le timon réclame des mains habiles & dont la ſageſſe appelle la confiance ; après une révolution longue & convulſive, où toutes les habitudes conſacrées par une longue ſuite de ſiècles avoient été attaquées, où tant d'intérêts avoient été heurtés, il falloit une adminiſtration, en même tems ferme & juſte, mais douce & conſolante pour appaiſer les reſſentimens, empêcher qu'ils ne produiſiſſent des déchiremens nouveaux ; une police active & ſurveillante, & l'emploi bien entendu de la force publique euſſent déconcerté les agitateurs & garanti la paix ; mais il étoit difficile d'attendre ces réſultats des adminiſtrations républicaines, dans les cir-

conſtances où elles ſe trouvoient ; leur compoſition, leur nombre, le défaut d'unité & de concordance dans leurs opérations, éloignèrent également le but qu'elles devoient atteindre. Les habitans de l'Oueſt, réunis en aſſemblées primaires, firent des choix différens, ſuivant les différentes impulſions ; & l'on vit les dépoſitaires de l'autorité, marcher en ſens contraire, occupés à faire prévaloir les partis auxquels ils devoient leur élévation, & abuſer des lois pour opprimer leurs adverſaires ; ainſi les haines locales & particulières, & les factions, en s'emparant tour-à-tour des magiſtratures, perpétuèrent les diviſions au lieu de les éteindre ; les gardes nationaux furent armés les uns contre les autres ; un canton marcha contre le canton voiſin, & les citoyens du même endroit ſe déſarmèrent réciproquement ; les défiances, les ſoupçons préſidèrent à ces opérations : il n'y a pas loin d'un tel état de choſes à une guerre civile ouvertement déclarée.

Les campagnes, indiſpoſées par les rigueurs révolutionnaires, préſentèrent aux mécontens un théâtre favorable ; ils ſe diſtribuèrent les rôles & les lieux de la ſcène ; les diviſions départementaires furent à peu près conſervées dans les diſtributions des commandemens ; Boulainvilliers eut celui du Morbihan ; Boishardy les Côtes du Nord ; Scepeaux la Loire-Inférieure ; Puiſaye L'Ille & Vilaine avec le commandement en chef de la Bretagne : chaque diſtrict devint une diviſion, chaque canton forma un arrondiſſement, & chaque commune ou paroiſſe furent ſoumiſes à un capitaine ; ces derniers formèrent leur compagnie des déſerteurs réquiſitionnaires & des ha-

bitans mécontens capables de porter les armes; la malveillance, la peur & l'influence des prêtres proscrits, comme réfractaires, présidèrent à la formation de ces compagnies.

Ainsi, la réunion d'un certain nombre de compagnies formèrent la troupe du chef de canton; ceux-ci formèrent l'arrondissement du chef de division; ces derniers furent subordonnés au commandement d'un général qui lui-même reçut les ordres du général en chef.

Indépendamment de cette série de chefs militaires, des comités ou conseils investis de tous les pouvoirs furent placés près de chaque commandant principal, & suivant la même hiérarchie, reçurent leur impulsion du comité ou conseil supérieur de l'armée; ce dernier, correspondant avec les alliés extérieurs & intérieurs, fut chargé de la direction générale des affaires, de la conception des plans d'attaque & de défense, & du maintien de l'harmonie dans les opérations.

Il fut en outre formé des espèces de compagnies auxiliaires & d'élite, composées des déserteurs des corps étrangers & gens sans aveu qui servirent de force mobile aux insurgés, & furent les instrumens de leurs exécutions militaires; telle fut l'organisation insurrectionnelle des départemens de l'Ouest & qui subsistent encore sous le nom d'armées d'Anjou, du Poitou, de Bretagne, de Normandie, dont les limites ne sont fixées que par la rivalité. Les anglais ont grand soin de maintenir cette division d'autorité parmi les chefs, afin de conserver la direction suprême des affaires, suivant cette maxime de Machiavel

dont ils ont fait un ſi fréquent uſage : *Divide & impera.*

La déſorganiſation des autorités conſtituées importoit trop aux ſuccès des ennemis de la république, pour qu'ils n'y conſacraſſent pas tous leurs travaux. Leurs inſtructions furent donc d'inſpirer la terreur & l'effroi aux partiſans du ſyſtême républicain, en menaçant de la mort ceux qui habitoient la campagne, & dévaſtant les propriétés rurales de ceux qui réſidoient dans les villes : des exemples multipliés de ſévérité remplirent ce but; l'adminiſtrateur des cantons ruraux, ſurpris dans ſon habitation, dût ſe ſoumettre au plus fort ou fuir ſes foyers; chaque particulier fut obligé de ſervir la cauſe royale ſuivant ſes facultés & ſon état; les femmes furent deſtinées aux correſpondances, les ouvriers à la réparation des armes, les fonctionnaires à trahir la cauſe de la liberté, & chaque jour des arrêts de mort ſcelloient & aſſuroient l'exécution de ces ordonnances de l'inſurrection.

L'anecdote ſuivante prouve l'influence de la terreur qu'inſpirèrent dès-lors les inſurgens juſqu'au milieu des autorités conſtitutionnelles. Les repréſentans du peuple ayant inſtitué à Vannes un bureau central militaire pour diriger les opérations contre les rebelles du Morbihan, un cultivateur, membre du comité de ſurveillance du diſtrict de cette ville, fut un jour ſe préſenter au chef de ce bureau, & demanda avec inſtance qu'il le fit arrêter : les chouans lui avoient ordonné, ſous peine de mort & de la dévaſtation de ſes propriétés, de quitter ſon poſte & de revenir à ſon habitation; ne ſachant quel parti

prendre, il ſe réſolut enfin à cette démarche pour avoir une excuſe & ſe tirer d'affaire. On peut juger par ce trait combien peu l'on dût dès ce moment compter ſur la plupart des adminiſtrations civiles pour la répreſſion de la rebellion.

Les tribunaux auſſi furent atteints de l'épidémie générale. La juſtice criminelle, ſi dépendante de l'inſtitution des jurys, ſe trouva par cette inſtitution même offrir à l'inſurrection plus de moyens d'influence. Les juges de paix & aſſeſſeurs portèrent dans les déciſions l'eſprit des partis, ou n'oſèrent condamner les membres d'une faction aſſez puiſſante pour les venger; & l'on vit à-la-fois les rebelles invoquer la juridiction des tribunaux ordinaires, & les membres de ces tribunaux réclamer eux-mêmes une compétence ſi dangereuſe. Circonvenus par leurs compatriotes, ſollicités par l'intérêt perſonnel, preſſés par la peur & l'exemple des menaces trop ſouvent réaliſées, il falloit aux juges, comme à l'adminiſtrateur, une vertu plus qu'ordinaire pour être impaſſibles.

Il eſt remarquable qu'au milieu de cette incendie générale du département de l'Oueſt, celui du Finiſtère, à quelques légers mouvemens près, conſerva toujours ſa tranquillité, ſans que les chouans aient pu parvenir à s'y établir. Les cauſes s'en trouvent, 1°. dans la fermeté avec laquelle le général Canclaux y réprima les premières agitations; 2°. dans l'emploi où Jambon-Saint-André, repréſentant en miſſion, plaça ce département, relativement aux arrêtés de ſon collègue Carpentier contre les prêtres aſſermentés, preſque tous les prêtres & recteurs du Finiſtère s'é-

toient foumis au ferment de fidélité à la république ; reftés au milieu des campagnes, ils continuèrent à y exercer paifiblement leur culte, & fe fervirent de leur influence pour y maintenir la tranquillité publique à laquelle la leur fe trouvoit liée ; 3°. dans l'énergie des adminiftrations fupérieures, & les foins du député Kevelegan, qui, fugitif fédéralifte, refugié au milieu des campagnes, fous le règne de la convention, fervoit encore fa patrie, lors même qu'elle le profcrivoit ; 4°. dans l'avantage que ce département eût feul, entre ceux de la ci-devant Bretagne, de ne point voir cette armée vendéenne qui, paffant la Loire à Varade, fe dirigea par la Loire inférieure, l'Ille et Vilaine, les Côtes du Nord jufqu'à Grandville, & rétrogradant enfuite vers l'Orne, la Sarthe & la Mayenne jufqu'au Mans, & de-là à Savenay, où elle fut detruite, répandit fes débris fur toutes les contrées voifines du théâtre de fes défaftres, & particulièrement dans le Morbihan ; 5°. enfin dans l'exception où ce département fut toujours placé, des levées de réquifitionnaires & autres mefures non appliquées aux départemens de l'Oueft.

NATURE DE LA GUERRE DES CHOUANS.

On a vu, par l'organifation des infurgés, qu'ils fe divifoient en plufieurs claffes ; on peut les réduire à deux principales.

La première fe compofe des émiffaires de l'ennemi extérieur, des étrangers, avanturiers, gens fans aveu, fans propriété, fans état, déjà repris de juftice ; ces individus, réunis par les circonftances, ont été accueillis par le befoin des mécontens & s'en formèrent une troupe fufceptible d'exécuter leurs deffeins. Les chefs royaliftes ont plufieurs fois fenti le tort que les excès de ces auxiliaires faifoient à leur parti ; ils ont tenté de les difcipliner, en régularifant leur formation par compagnies, en leur affignant une folde fur les fonds envoyés par l'Angleterre, & en faifant fufiller les plus mutins ; mais des gens de cette efpèce font difficiles à contenir ; plufieurs de ces chefs ont eux-mêmes été victimes de la cupidité & de l'infubordination de ces brigands fans frein ; & telle eft la caufe de la différence de conduite des diverfes troupes de chouans envers les voyageurs.

La feconde claffe d'infurgés fe compofe des réquifitionnaires, confcriptionnaires, des habitans mécontens, des hommes pourfuivis à raifon de leurs opinions ou de leurs actes politiques, des citoyens égarés, enfin des payfans & des

partiſans du ſyſtême anti-républicain, répandus dans les grandes communes, & favoriſant directement ou indirectement les efforts des ennemis de la république.

Les forces de la rébellion ſont donc formées de la réunion de ces deux claſſes; mais la première doit être conſidérée comme un acceſſoire de circonſtance à la ſeconde : la véritable force de l'inſurection eſt dans la maſſe entière des habitans de l'Oueſt enrôlés par compagnies dans chaque paroiſſe, & dont le raſſemblement partiel ou général, forme des bandes plus ou moins nombreuſes.

Ces raſſemblemens ſont genéralement locaux & inſtantanés, parce que l'habitant de la campagne ſe déplace difficilement; & telle fut encore une des cauſes de la deſtruction des armées vendéennes. Après leurs victoires de Saumur & d'Angers, & leur marche triomphale en Bretagne, rétrogradant ſans ceſſe vers la Vendée, elles furent diſperſées lorſquelles ſembloient devoir tout renverſer : les vendéens, fatigués, tournoient toujours leurs regards vers leurs foyers domeſtiques; là, ils appercevoient le repos, le ſoulagement, la guériſon des bleſſures & des fatigues de la guerre; la perſpective de ces bienfaits les rendirent inſoumis à la voix de leurs chefs, & ils les entraînèrent dans la ruine commune.

On retrouve encore dans le mode d'organiſation des inſurgés & leurs diviſions en commendemens territoriaux, un obſtacle aux grandes réunions. Les chefs s'étant ainſi érigés des eſpèces de gouvernemens militaires, ont un inté-

rêt direct à rendre la guerre locale; leur mobilité pourra leur faire perdre toute la consistance qu'ils ont acquise dans les contrées où ils se sont établis.

Ces agens principaux, ainsi que tous les autres rebelles, doivent être divisés en plusieurs classes; un assez grand nombre ne doit son influence qu'à son audace & à l'ascendant des circonstances; le retour de l'ordre les feroit rentrer dans la nullité la plus absolue.

Un tel amalgame est peu susceptible d'harmonie; aussi s'est il établi parmi les chefs des rivalités & des jalousies qui les rendent très-ombrageux & très-soigneux de veiller à la conservation de leur crédit dans leurs domaines respectifs : on a vu tel paysan devenu commandant d'arrondissement, chasser des émigrés qui portoient ombrage à son autorité : un certain Guillemot, maître Jacques de village, fit fusiller dans son canton, le comte de Boulainvilliers, général des royalistes du Morbihan, dont Puisaye redoutait la concurrence de pouvoir. Le successeur actuel de Boulainvilliers, est un nommé Georges Cathoudal, homme du même genre que Guillemot, mais plein d'activité & de moyens, & parvenu au commandement à l'exclusion des émigrés; tous ces individus, puissans dans leurs contrées, craindroient de compromettre leurs ressources, en s'absentant; ils y ont leurs habitudes, leurs partisans & leur azile, en cas de désastre.

C'est une chose remarquable que ce tableau de l'égalité primitive, présenté par les ennemis même du systême de l'égalité sociale; on y voit

la

la force, l'audace & le courage, s'emparer de la direction des hommes & des affaires. Ce n'eſt pas dans les archives de ſon père, mais dans ſes moyens perſonnels, que le rebelle cherche ſes reſſources : preſſé par un ennemi qu'il faut combattre corps à corps, inutilement il oppoſeroit au danger préſent les exploits de ſon ayeul, il faut vaincre ou périr lui-même; le plus brave réunit naturellement ſous ſes ordres, ſes compagnons de fortune; il peut s'appliquer, après la victoire, les vers célèbres de Voltaire :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux ;
Qui sert bien son pays, n'a pas besoin d'aïeux.

Cependant la diſcorde plus forte encore que l'impérieux beſoin des circonſtances, diviſe en ſecret tous ces hommes; l'état précaire de leur exiſtence, n'affoiblit point chez eux l'ambition; les grades, les décorations, les titres y ſont recherchés avec empreſſement; c'eſt ici le domaine de l'adreſſe, qui ſubjugue juſqu'à la force même; les principaux agens du parti royal ont flatté la vanité pour établir leur autorité; ils ont déclaré nobles tous les chefs; ils ont même créé des ordres nouveaux; mais la plupart ont néanmoins regardé les autres comme des inſtrumens néceſſaires & momentanés, qu'on pourra anéantir en ſuite; cette méſintelligence déguiſée, a produit pluſieurs fois des réſultats defavorables aux mécontens; elle accelera la ruine des vendéens, la perte de Stofflet & la chûte de Charette.

Les ſeuls liens qui réuniſſent tant de parties diſcordantes, ſont l'intérêt commun, le beſoin

des uns des autres, & les ſecours de l'Angleterre qui donnent aux principaux chefs toute l'influence du pouvoir. Le comité central en diſpoſant de la confiance des alliés, de la diſtribution des faveurs & des grades au nom du roi, établit ſa ſuprématie, & imprimant le mouvement à tous les rouages, eſt parvenu à donner à ſon ouvrage un enſemble de force & une unité d'action, dont il ne paroiſſoit pas ſuſceptible; des inſurrections ſoudaines & combinées ſur tous les points, ont fatigué les troupes républicaines, en les forçant à une activité & à des marches continuelles; d'après ce genre de guerre, les chouans attaquent inopinément un poſte, pillent un endroit, ſurprennent un détachement, interceptent un convoi, & diſparoiſſent auſſitôt; redevenus des laboureurs paiſibles, ils ſemblent eux-mêmes déplorer le ſort de la guerre; de-là, ces fatigues extrêmes & infructueuſes des troupes, & leur péril quand elles ſont foibles ou diſſéminés ſur une ſurface également ennemie, l'on a vu des habitans de campagnes, tour-à-tour métamorphoſés en brigands, aſſaſſins, & en cultivateurs tranquilles, bêcher la terre un fuſil caché dans le buiſſon voiſin, aſſaſſiner le ſoldat à quelques pas de ſa colonne, & reprendre la bêche à ſon approche.

On conçoit aiſément le déſavantage de la force armée contre de tels adverſaires, cherchant en vain l'ennemi qui l'entoure, ſans uniforme, ſans ſigne diſtinctif, ſe parant à volonté du titre conſtitutionnellement inviolable de citoyen. Ces rebelles à double face ne pouvoient être pris qu'en flagrant délit, & ne combattoient que quand il leur plaiſoit. Le ſoldat fatigué, déſeſpéré, atta

qué ſans ceſſe, & ne pouvant diſtinguer le laboureur du chouan, a dû ſouvent confondre l'innocent & le coupable; l'inſurgé, de ſon côté, ſous le nom de citoyen, a ſouvent invoqué la loi contre le ſoldat. Telle eſt la ſource de ces rapports & de ces plaintes réciproques & contradictoires, qui tantôt ont préſenté les pays inſurgés comme victimes de l'indiſpline des bataillons républicains, & tantôt ont fait voir les rebelles de l'Oueſt comme des brigands impitoyables ſous le couteau deſquels les partiſans de la république étoient immolés.

L'embarras des chefs militaires dût également être aſſez grand dans une contrée qui, ſe préſentant ſous la forme républicaine & ſous celle de l'organiſation inſurrectionnelle, avoit cet avantage d'être pays ennemi ſans pouvoir être traité comme tel ; les rebelles tour-à-tour combattant la république & réclamant les lois républicaines, alloient toujours au même but & oppoſoient la vigueur d'une organiſation conſpiratrice & guerrière à des autorités déja paralyſées par la crainte & ſoumiſes à ces lenteurs de formalités, plus faites pour aſſurer l'indépendance perſonnelle des citoyens en tems de paix, que pour atteindre des mécontens qui ſe déclarent en état de guerre.

Si la poſition des troupes étoit embarraſſante, celle du citoyen ſoumis aux lois, quelles que fuſſent d'ailleurs ſes opinions politiques, ne l'étoit pas moins ; viſité, accuſé de connivence tour-à-tour par le chouan & par le républicain, il ne trouva pas même la ſécurité dans les villes; le propriétaire, forcé par les rebelles de contribuer pour la cauſe du roi, fut puni des répu-

blicains par des amendes; ses propriétés répondirent pour lui, & souvent il ne reçut en paiement de ses fermiers que des bons de l'armée royale & catholique.

Les habitans des campagnes furent puissamment determinés par l'intérêt personnel à seconder des efforts qui tendoient au non départ des réquisitionnaires, au non paiement des contributions extraordinaires, & au délaissement des biens nationaux que tant de familles sont intéressées à conserver; en faisant de ces dispositions des articles de leur réglement, les agens de l'insurrection voulurent obtenir le double avantage de faire des paysans leur milice principale, & d'enlever à la république une partie de ses ressources. Dans cet état de choses, le propriétaire est à la merci de son fermier, & la subsistance des villes est subordonnée aux caprices des campagnes. On en vit un exemple dans la détresse qu'éprouvèrent bientôt les grandes communes; elle devint telle, que lors des premières pacifications, les chouans, qui avoient défendu aux cultivateurs d'y porter des grains, voulant donner un témoignage de leur prépondérance, en firent porter quelques sacs à la ville de Vannes, sur des ordres ainsi conçus: *Au nom du Roi, il est enjoint à tel de porter telle quantité de bled aux greniers de la République, à Vannes.*

D'un autre côté, les ennemis extérieurs trouvèrent sur tout le développement des côtes, des points faciles & multipliés de correspondance. Ces côtes, quoique continuellement menacées par les escadres ennemies, n'ont pas cessé de conserver le régime de paix & d'être soumises

à la police civile. L'on a déja remarqué combien, dans la position où se trouvoient les administrations rurales de l'Ouest, il étoit inconvenant de se reposer entièrement sur leur zèle ; indépendamment des effets de la séduction & de l'esprit de parti, la seule foiblesse ou la crainte suffisoient pour paralyser des fonctionnaires isolés & sans défense : on les a donc vu fermer les yeux ou favoriser même l'introduction des secours & des émissaires envoyés par l'Angleterre : l'on en eut un exemple dans quelques agens municipaux des îles d'Houat & d'Hedic lors de la descente de Quiberon : l'un d'eux avoit le grade de chef parmi les chouans ; combien d'agens semblables ont échappé à la surveillance du gouvernement ; les bateaux pêcheurs & petits bâtimens de cabotage servirent particulièrement à ces communications des ennemis intérieurs & extérieurs.

Avec de semblables moyens, on conçoit l'activité qui présida aux travaux des chefs de parti : un canton étoit-il organisé, les communes voisines étoient travaillées à leur tour, les membres des autorités constituées égorgés ou forcés d'abandonner leur poste ; la terreur & la malveillance formoient un canton nouveau ; ainsi, ce cancer rongeur s'est étendu de la Vendée en Anjou, en Bretagne, en Normandie, & menace de gagner progressivement jusqu'au cœur de la république.

MOYENS OPPOSÉS A LA RÉBELLION.

Pacifications de Nantes & de Rennes.

Pour anéantir cette guerre civile, divers systêmes ont été suivis, celui des proclamations & l'emploi des moyens constitutionnels des autorités civiles; & l'on a déja remarqué leur insuffisance, le défaut d'ensemble, d'unité dans l'action; la nullité des administrations rurales, l'influence de la malveillance & de la crainte sur les autorités inférieures, paralysoient leur efficacité contre une organisation insurrectionnelle aussi liée dans son ensemble, aussi vigoureuse dans ses mesures; d'un autre côté, le changement continuel des généraux dans un pays où il faut une longue expérience & des connoissances locales pour opérer avec succès; leur inhabitude à ce genre de guerre qui les engageoit tantôt à multiplier les cantonnemens, tantôt à concentrer leurs forces, & exposoit tour-à-tour les points dégarnis à devenir le théâtre de la colère des rebelles, ou les postes affoiblis par leur nombre à être surpris en détail; enfin, la discordance des autorités civiles & militaires se reposant les unes sur les autres & s'accusant mutuellement, ôtoient aux opérations cette vigueur qui naît de l'autorité non partagée. Il est étonnant que les

insurgés n'aient pas dès-lors mieux profité de leurs avantages, &, au lieu de suivre le systême timide de l'interception des routes, n'aient pas tenté des coups de mains hardis sur les grandes communes ouvertes, & où la troupe souvent disséminée dans les logemens chez les habitans, pouvoit être surprise, trahie même par les hôtes, tandis que le jour n'eût plus montré ses traces de l'incursion que la nuit eût favorisée.

Les représentans du peuple en mission parvinrent un moment, par l'étendue de leur pouvoir, à donner à la répression de la révolte plus d'énergie; mais d'un côté le nombre de ces délégués souverains, de l'autre l'incohérence fréquente de leurs combinaisons respectives, altérèrent l'efficacité de leur ouvrage; ils résolurent enfin d'entreprendre ces pacifications de Nantes & de Rennes, qui ressemblent assez aux traités faits il y a un siècle entre le gouvernement & les protestans insurgés, & ou leur bonne foi fut dupe des conceptions du cabinet anglais.

Le général Humbert, qui a donné en Irlande tant de preuves de bravoure, ~~mais peu fait pour négocier avec des factieux adroits~~, commença & signa une suspension d'armes avec Boishardy, chef dans les côtes du Nord, & cette suspension fut bientôt étendue à tous les pays insurgés.

Les chefs du parti rebelle montrèrent dans ces négociations combien ils avoient acquis de consistance; ils se prétendirent représentans délégués des peuples de l'Ouest, & traitèrent comme puissance avec les délégués de la république. L'Angleterre préparoit alors le fameux armement de Qui-

beron, & celui qui porta le comte d'Artois à l'île Dieu ; il falloit tromper la république par une fauſſe tranquillité qui déterminât l'éloignement des troupes, & à l'aide de laquelle les chouans perfectionneroient en ſilence leur organiſation, pour ſe lever généralement au moment de l'arrivée des anglo-émigrés ; d'un autre côté, les campagnes étoient fatiguées ; les habitans, ſur-tout les vendéens, avoient beſoin de repos pour ſe préparer à de nouveaux efforts : tous ces motifs déterminèrent les principaux chefs à entrer en conférence. On conçoit les effets que produiſirent celles de Nantes, où Charette parut en triomphateur ; celles de Rennes préſentèrent le même tableau ; Puiſaye étoit derrière le rideau ; ce fut le fameux Cormatin, major général de l'armée royale qui y préſida : ce chef habile, délié & actif, jadis chirurgien, & dont le vrai nom eſt *Deſoteux*, avoit formé des plans raiſonnés ſur l'état des choſes, & dont l'exécution eût pu devenir funeſte [redacted] la république. Il vouloit la détruire par ſes propres armes ; la liberté de la preſſe lui offroit les moyens de pervertir l'eſprit public ; il vouloit que les royaliſtes, maniant avec adreſſe l'arme à deux tranchans de la politique & de la guerre, & transformés en partiſans de la conſtitution, lorſqu'ils ſeroient foibles, s'emparaſſent des élections, des places, s'introduiſiſſent juſqu'au ſein du corps légiſlatif, ſe ſubſtituaſſent à la garde nationale, & ſapant dans ſa bâſe l'édifice [redacted] république, réduiſiſſent à la nullité & au mépris tous les partiſans de la république ; les émigrés euſſent rentrés conſtitutionnellement au moyen des radiations ; les prêtres euſſent repris

leur premier empire, ſous prétexte de tolérance; puis enfin, maîtres de toutes les branches du pouvoir, & levant ſimultanément la tête, ils euſſent porté le coup de maſſue à cet Hercule garotté que l'Europe entière avoit en vain entrepris de renverſer: tels étoient les projets de cet homme audacieux & entreprenant, mais la jalouſie de ſes confrères les fit écarter pour s'en tenir à une ſimple ſuſpenſion d'armes & gagner du tems juſqu'à l'arrivée de l'expédition attendue d'Angleterre.

Les rebelles étalèrent à la Prevalaye un luxe & une magnificence extrême pour donner une haute idée de leur puiſſance, & oppoſer aux yeux du peuple cette abondance royale à la miſère républicaine; ils eurent un camp, des gardes, un quartier général & un faſte impoſant. Tandis que les chefs de tous les corps de l'armée, alors réunis à Rennes pour l'amalgame des bataillons en demi-brigade, réduits à la détreſſe par la dépréciation des aſſignats, ſembloient n'être venus que pour être témoins de leur triomphe; ces chefs de corps députèrent deux d'entr'eux pour obtenir audience du repréſentant Bollet; obligés de faire longtems anti-chambre, ils ne purent contenir l'expreſſion de leurs ſentimens: l'un de ces deux militaires étoit Ménage, depuis général, qui ſe diſtingua tant à la victoire de Quiberon, en enlevant d'aſſaut le fort Penthièvre, & qui périt ſur le vaiſſeau le Hoche, dans une des expéditions contre l'Irlande. Bollet, ſéduit par l'eſpoir de la paix, avoit peut-être accordé une confiance trop entière à la perſpective qui ſembloit s'ouvrir.

Cependant l'abſence de Puiſaye & Scepeaux, qui ne paroiſſoient que par délégués, & les délais continuellement apportés à la concluſion, ſous prétexte de l'arrivée de divers chefs, devoient faire préſumer qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems pour tenir à l'abri des négociations un eſpèce de congrès général, & arrêter les plans d'opérations ultérieurs. Cormatin, afin d'établir d'avantage la confiance, imagina d'envoyer une dépêche à un bâtiment anglais qui croiſoit ſur les côtes de Grandville; il déclaroit à l'Angleterre la réſolution de dépoſer les armes: on eût la bonhomie de faire porter à bord cette ridicule miſſive de comédie, par un officier d'état major, & de donner aux anglais, par ſa préſence, la meſure de crédulité qu'avoit trouvée les intrigues du congrès chouan.

Onze ou douze repréſentans étoient réunis à Rennes avec des intentions également pures; ils enviſagèrent ſous divers points de vue, ces lenteurs & ces rètards; l'arreſtation de tous ces chefs comme otages eut mis en la puiſſance de la république preſque tous les boute-feu de la guerre civile, & lui eût donné une garantie contre leur mauvaiſe foi; mais on craignit les ſuites de cet acte de vigueur, qui d'ailleurs étoit contraire à la foi des traités; d'un autre côté, ces chefs affectèrent d'intriguer plus particulièrement auprès des réprefentans Bollet & Ruelle, qu'ils regardoient comme les ſeuls plénipotentiaires ſpécialement fondés de pouvoir du comité de ſalut public de la convention nationale; enfin il fut convenu que l'Amabilaye, lieu ſitué à égale diſtante des poſtes républicains, près de Rennes &

du camp royalifte de la Prevalaye, ferviroit à la conférence définitive, & l'on s'y rendit.

Les conditions qui y furent préfentées par les chouans, offrent encore les traces de leur organifation, en indiquant leurs plans & leurs vues : nous, difoient-ils, dans la férie d'articles qu'ils préfentèrent, nous qui fommes chargés de repréfenter ici une portion du peuple français fi cruellement vexée, fous prétexte de fon bonheur, voulant bien couvrir le paffé du voile de l'oubli, mais voulant auffi un gage contre le retour d'un régime fanguinaire, confentons à dépofer les armes qu'une jufte réfiftance à l'oppreffion nous avoit mifes à la main, fous les promeffes & conditions fuivantes : Aucuns habitans ne pourront être inquiétés pour ce qu'ils auroient fait antérieurement en faveur de la caufe de la religion & du roi; il fera accordé, pour chacun des départemens de l'Oueft, compris dans l'organifation de l'armée royale, la rentrée d'un nombre indéterminé d'émigrés, fans défignation de nom. Ceux des chouans qui, au lieu de retourner à la charrue, préféreroient le fervice, feront, ainfi que les étrangers & déferteurs, organifés en compagnies de chaffeurs à pied & à cheval, & commandés par les ci-devant officiers chouans qui ont leur confiance; leur uniforme fera verd, avec exclufion totale des couleurs nationales & du bleu, à raifon de leur répugnance pour ces couleurs; ces compagnies feront feules chargées de maintenir la police & la tranquillité dans les campagnes, & les troupes de la république qui allarment les habitans en feront retirées; il fera maintenu, jufqu'à la paix définitive, un commandant en chef pour ces compa-

gnies, par département ; il ſera pris parmi les généraux actuels de l'armée royale, dont l'influence ſera plus efficace & garantira mieux le ſuccès des meſures adoptées ; leurs quartiers généraux ſeront Vannes ou Auray pour le Morbihan, le Mans pour le Maine, Candé pour l'Anjou & la Loire inférieure, Dinan pour les côtes du Nord, Avranches pour le Sud & la Normandie, &c. Cette diviſion indiquoit aſſez les domaines de la révolte & les points qui devoient fixer l'attention de la république : il ſera donné, ajoutoient-ils, à chacun des généraux, une ſomme déterminée pour indemniſer les campagnes & retirer les bons fournis à raiſon des réquiſitions faites par l'armée royale ; enfin, diſoient-ils, en terminant : ces meſures ne peuvent inquiéter le gouvernement actuel, tant qu'il conſervera ſa prépondérance, & elles garantiront la paix & la tranquillité d'un peuple ſi cruellement outragé, ſous prétexte de ſa liberté.

Telles furent les conditions offertes à l'Amabilaye par les députés du parti royaliſte on y voit aſſez à découvert le plan de former une armée royale régulière, payée & équipée par la république même, & d'y conſacrer à côté des diviſions militaires républicaines, des diviſions militaires chouannes, dont les chefs, déja maîtres des campagnes, ſe fuſſent également emparés du pouvoir dans les villes, & euſſent fini par ſe ſubſtituer entièrement aux autorités légales : les repréſentans du peuple, entraînés par la ſéduiſante perſpective de la paix, pardonnèrent cette dernière tentative d'un parti qui s'embloit abjurer la diſcorde. Une heureuſe réunion de tous les français,

après tant & de si longs malheurs, alloit faire succéder la tranquillité, la confiance, éteindre les haines, rapprocher les citoyens, les familles ; des résultats si flatteurs étoient bien faits pour déterminer enfin cette pacification désirée ; elle fut conclue sur des bâses plus conformes à la dignité du gouvernement, mais sous les auspices de la mauvaise foi : les mécontens exécutèrent effectivement les projets qu'ils avoient tenté de faire consacrer par un traité ; les compagnies de chasseurs du roi s'organisèrent en silence ; ce ne fut véritablement qu'une trève à laide de laquelle ils se préparoient à la guerre.

L'expédition d'Angleterre étoit attendue ; mais un courier dépêché par Cormatin au comte de Sitz, commandant dans le Morbihan, s'étant avisé à son passage à Ploermel de vouloir embaucher un particulier pour les chasseurs royaux, fut arrêté & envoyé à Vannes avec ses dépêches ; les représentans Guermeur, Guezno & Brue s'y trouvoient ; on délibera d'abord si elles seroient ouvertes ; elles le furent, & déterminèrent un arrêté par lequel Grenot & Bollet, restés à Rennes, étoient requis de donner ordre au général Hoche de faire arrêter par-tout les chefs chouans & de mettre les troupes en mouvement vers leurs quartiers généraux.

Il est remarquable que parmi les représentans réunis à Rennes, ceux de la ci-devant Bretagne eurent le plus de peine à accorder leur confiance aux démonstrations pacifiques de Cormatin ; ils avoient une connoissance plus particulière du pays & du caractère des chouans ; ceux-ci redoutoient plus particulièrement leur clairvoyance,

sembloit même les récuser ; & ils récusèrent effectivement Brue, dont le zèle & l'activité les avoit fortement réprimés dans le Morbihan : ce représentant, de son côté, en secondant & désirant le succès des opérations de ses collègues, ne croyoit pas pouvoir l'espérer ; il n'assista point aux conférences de l'Amabilaye ; il est aussi remarquable que les généraux en chef de l'Ouest & des côtes de Brest, Canclaux & Hoche, n'y prirent qu'une part très-subordonnée, & manifestèrent constamment leur crainte sur l'issue des événemens.

Si, en effet, une partie des insurgés offroit quelque fondement à la confiance par leur existence antérieure & les motifs qui les avoient entraînés dans la sédition, n'étoit-ce pas une singularité remarquable de voir figurer parmi eux des gens sans aveu, se décorant du nom de royaliste & traitant au nom de la noblesse émigrée ; quel crédit pouvoit-on accorder à cette espèce d'individus dont la consistance ne tient qu'aux troubles, & que la paix feroit rentrer dans le néant de la misère, plus coupables cent fois que les émigrés qui ont au moins, pour fonder leur haine contre la république, à alléguer des privations pénibles, & le banissement de leur patrie : ces hommes, en recevant l'amnistie de leur conduite passée, n'offrent aucune garantie pour leur conduite future ; & ce fut sous le spécieux prétexte d'en dégager les départemens de l'Ouest, que les principaux agens présentèrent le projet d'en former des compagnies de chasseurs, qui effectivement sous les auspices de la bonne foi eussent pu remplir ce but.

Le jour où Grenot reçut à Vannes l'arrêté de

ſes collègues, Bollet avoit invité à dîner Cormatin & ſes camarades; Bollet, non détrompé encore, fit d'abord quelques difficultés pour ſigner l'ordre de leur arreſtation; mais Grenot, qui toujours avoit partagé les doutes des députés bretons, ayant déclaré qu'il les feroit arrêter, même à la table de ſon collègue, les convives furent dépriés & ſaiſis à leur auberge, au moment où ils préparoient leur départ.

Tels furent les réſultats de ces négociations; les colonnes marchèrent ſur tous les points, les chouans reprirent leur premier genre de vie; Desitz, l'un de leurs généraux, fut tué dans le Morbihan; & les émigrés en arrivant à Quiberon, ne trouvèrent que des auxiliaires diviſés, & faiſant plutôt une guerre de grande route qu'une guerre régulière.

L'expédition qui deſcendit à Quiberon, avoit été annoncée depuis près de ſix mois par un chef nommé Briand, rentré en conſéquence des amniſties: ce Briand en avoit appris tous les préparatifs d'un confident de Puiſaye, & en avoit fait part, pour obtenir ſa grace: il ne ceſſa, pendant les négociations, de prévenir de la mauvaiſe foi des inſurgés; mais l'expérience ſeule devoit prouver, lors de la victoire de Quiberon, que ce n'eſt point par des traités & des conférences qu'on ſoumet des factions, & qu'un gouvernement qui traite avec elles, ne fait que dévoiler le ſentiment de ſa foibleſſe & donner aux conſpirateurs une audace nouvelle.

COMBATS DE QUIBERON.

Considérations politiques sur les vues des puissances étrangères, relativement aux troubles intérieurs.

L'hiſtoire des combats de Quiberon, & la conduite réciproque des anglais, des émigrés & des chouans, offrent un exemple mémorable de l'aveuglement des peuples qui appellent des étrangers dans leurs querelles domeſtiques, & des effets funeſtes de la rivalité des nations.

Depuis le commencement des troubles, l'Angleterre berçoit les inſurgés de l'eſpoir de ſe voir ſecourus par une armée auxiliaire, puiſſante & capable de donner aux opérations militaires, un aſpect plus guerrier & plus impoſant: ſi cette armée fut arrivée au moment des triomphes étonnans des premiers vendéens, c'en étoit peut-être fait du ſort de la république. La préſence des princes de la maiſon de Bourbon eut porté l'inſurrection des campagnes au dernier période, & déterminé celle des villes; mais il eut fallut qu'ils ſe montraſſent comme Charles VII & Henri IV le firent, à la tête de leur parti, au lieu de ſervir de mannequins à l'ambition des puiſſances étrangères; ces puiſſances, après les avoir attirées, les forcèrent elles-mêmes à ce rôle. Le rétabliſſement de la monarchie française n'entroit que très-ſecondairement dans leurs plans: l'éclat de la maiſon de Bourbon avoit de tout tems offuſqué

offufqué les autres maifons régnantes de l'Europe. Le commencement du règne de Louis XIV n'eft point effacé de leur mémoire ; leur véritable but étoit de faire difparoître la puiffance française & d'effacer la gloire de cette nation, dont la profpérité, le commerce, les fciences & les arts leur portoient ombrage. Le cabinet de Saint-James n'appela donc les émigrés français que pour en faire les inftrumens de fes deffeins, & non pour leur donner une hofpitalité généreufe ; ainfi, après avoir invité le comte d'Artois à fe rendre en Angleterre, tantôt il le fit venir à Londres pour ranimer l'efpérance des infurgens royaliftes, tantôt il le relégua à Édimbourg fous divers prétextes, comme l'Autriche de fon côté appela & relégua tour-à-tour l'armée de Condé & le prétendant, fuivant qu'elle le trouvait convenable à fes intérêts, ou qu'elle voulut, de concert avec fes alliés, encourager les infurrections du Midi & enfevelir fous les ruines de la guerre civile, l'induftrieufe & commerçante ville de Lyon. L'anglais promettoit aux infurgés de l'Oueft une armée ; mais il les engageoit à faire les premiers pas : ces malheureux, toujours trompés, firent des efforts incroyables, & furent fucceffivement victimes de leur égarement. Tous les pays de l'Oueft furent ruinés, & les laboureurs réduits au défefpoir ; les émigrés, jetés partiellement fur les côtes, & trompés eux-mêmes, annonçoient toujours les fecours attendus, & portoient la mort à leur patrie ; l'Angleterre fourniffoit les armes. Une fabrique de poignards & de faux papier-monnoie étoit établie à Jerfey, & expédioit fes cargaifons fur les côtes de la ré-

publique, tandis que d'un autre côté les guinées britanniques alloient fournir des matériaux à l'éloquence démagogique, & alimenter la fureur aveugle des partis extrêmes. Le déchirement de la France par l'anarchie étoit le véritable but de ses ennemis; mais les triomphes surprenans des armes républicaines trompèrent toutes les données; plus d'une fois les chefs royalistes manifestèrent leur indignation au ministère anglais: d'Autichamp, Laroche-Jaquelin, le prince Talmon, s'en expliquèrent assez vivement avec ses envoyés, & dans la suite, Charette en fit lui-même fusiller deux; mais tous périrent successivement abandonnés à leur destin. Les premiers, croyant trouver leurs alliés à Grandville, avoient précédemment passé la Loire, traversé la Bretagne en triomphateurs; mais après une marche de plus de cent lieues, trompés dans leur attente, repoussés enfin & accablés dans leur retour, soixante mille vendéens trouvèrent leur tombeau près des rives de la Loire; après vingt combats sanglans, & souffrant les ravages affreux des maladies & de la dissenterie, une odeur pestilentielle suivoit leurs traces, & deux jours encore après leur départ, elle se faisoit sentir; tant de maux étoient pourtant l'ouvrage de la rivalité d'un peuple policé: que pourroient donc faire de plus les populations barbares? L'Angleterre craignit enfin qu'ils n'amenassent la soumission des insurgés & la réunion de tous les français. Les pacifications de Nantes & de Rennes, malgré sa connivence, augmentèrent ses inquiétudes; elle expédia donc son armement; mais toujours fidelle

à ſes principes de détruire les français par les français, elle ne le compoſa que d'émigrés ; tous y furent appelés, & forcés même d'en faire partie, ſous les ordres de d'Hervilly, ex-colonel du régiment de Rohan-Soubiſe, homme brave & déterminé, de Sombreuil, fils de l'ancien gouverneur des invalides, jeune homme né avec des qualités heureuſes & digne d'un meilleur ſort, & ſous le commandement en chef de Puyſaye, intriguant habile, dont la conduite prouva la lâcheté : ce dernier étoit depuis long-tems dévoué à l'Angleterre ; il avoit originairement été l'eſpion de cette puiſſance, & en même-tems celui de la cour de Verſailles, puis général républicain, puis chef fédéraliſte, puis général en chef des chouans de la Bretagne.

Au moment de l'arrivée de la flotte dans la baie du Morbihan, les républicains, entièrement pris au dépourvu, furent attaqués en même-tems de front par les anglais, & ſur les derrières par les chouans ; ils furent, malgré la réſiſtance qu'oppoſa le chef de brigade Romand, avec environ trois cents hommes, obligés de ſe retirer. L'ennemi débarqué, trouva ſix mille inſurgés commandés par leur général Georges Cathoudal ; il les avoit réunis en faiſant raſſembler leurs compagnies par les capitaines de paroiſſes, qui forcèrent les jeunes payſans à marcher, ſous peine de mort. L'armée chouane émigrée ſe porta rapidement devant le fort Penthièvre ſitué à l'entrée de la preſqu'île de Quiberon, & força la garniſon, trop foible & dépourvue de vivres, à mettre bas les armes ; cette garniſon étoit compoſée d'environ trois cents hommes du quarante-unième

régiment d'infanterie, ci-devant la Reine ; quinze cents hommes euſſent été néceſſaires pour réſiſter ; cependant ce corps obtint, par ſa conduite ferme, une capitulation honorable, & ne ſe rendit que comme priſonnier de l'Angleterre : ce fut à des militaires de ce régiment que l'on dût la victoire de Quiberon ; & il n'y eut pas juſqu'au chirurgien major qui, s'emparant du drapeau, le ſauva avec ſes inſtrumens de chirurgie, & le rapporta à l'armée républicaine.

L'ennemi, maître de Quiberon, s'avança vers Auray, & s'empara de cette ville ſans réſiſtance ; tout le pays lui étoit ouvert ; dix mille hommes de troupes britanniques, joints à l'expédition, euſſent bientôt, & preſque ſans coup-férir, enlevé toute la baſſe Bretagne. Le général Hoche fut obligé, pour réunir un corps d'armée, de faire évacuer toutes les côtes depuis la Villaine juſqu'à l'Orient ; déja la retraite étoit ordonnée, au premier événement, ſur Ploermel, & de-là ſur Rennes ; les adminiſtratins civiles étoient prévenues de ſe tenir prêtes à évacuer ; mais l'armée émigrée, au lieu d'avancer, perdit sept à huit jours à débarquer une immenſité d'effets, & à attendre le corps de Sombreuil ; pendant ce tems, le général Canclaux, qui commandait dans la Vendée, fit filer toutes ſes forces au ſecours de Hoche, & envoya le général Grouchi garder les côtes abandonnées ; d'un autre côté, le général Joſnet, après avoir réuni dix-huit cents hommes à l'Orient, marcha ſur Auray, dont les chouans ſe retirèrent ; alors Hoche ſe porta à ſon tour devant la preſqu'île de Quiberon, & y enferma l'armée émigrée & les inſurgés ; néanmoins ces

derniers auroient pu s'y maintenir long-tems, sans le concours de plusieurs circonstances favorables qui déterminèrent les succès des républicains. Charette & Stofflet, trompés par l'Angleterre qui envoyoit enfin ses secours aux chouans, mus par une jalousie secrette, ne firent aucune diversion utile, & permirent aux troupes de la république, de se réunir en force dans le Morbihan : d'un autre côté, il s'établit bientôt une forte jalousie entre les chouans & leurs chefs, & les corps d'émigrés composés de Gentils-hommes, de quantité de chevaliers de Saint-Louis, & de presque tous les officiers de marine bretons. Les chouans forcés, à coups de bâtons, de travailler aux retranchemens, murmurèrent hautement, & les jeunes paysans regretèrent dès-lors leurs campagnes : cette sorte de guerre ne leur convenoit point. Tel étoit l'état des choses, lorsque deux sous-officiers du quarante-unième régiment, échappés à travers les rochers que la mer découvrait en se retirant, vinrent donner avis que le lendemain l'armée émigrée devait livrer bataille ; on fit en conséquence les dispositions pour la recevoir ; les bataillons, se repliant à dessein jusques dans leurs retranchemens, démasquèrent des batteries élevées dans la nuit, & firent un feu de mousqueterie & d'artillerie, dont le ravage fut affreux. Cependant l'ennemi, commandé par d'Hervilly, s'avança toujours l'arme au bras, avec un sang-froid & une intrépidité qui pensa déconcerter les troupes républicaines ; mais il succomba enfin aux effets de la mitraille, qui le criblant de front & sur ses flancs, renversoit

à chaque inſtant des rangs entiers ; une charge de cavalerie completta ſa déroute : on porta leur perte à quatre mille hommes, preſque tous anciens officiers de terre & de mer, reſtés ſur le champ de bataille ; d'Hervilly y fut bleſſé de manière à ne plus pouvoir prendre part aux opérations.

Les deux ſous-officiers du quarante-unième régiment avoient trouvés un chemin dans les rochers ; ils offrirent d'y guider la troupe. Le général Hoche, qui connoiſſoit la difficulté d'enlever le fort Penthièvre & les retranchemens qui fermoient la preſqu'île, conçut le projet de les tourner. Ménage, encore chef de bataillon, ſe mit à la tête de trois cents grenadiers, & dans une nuit orageuſe & obſcure s'achemina à travers les précipices ; il arriva derrière les retranchemens de l'ennemi, ſans qu'il s'en fût même apperçu, & ſe jeta dans le fort où il livra combat à la garniſon : au même inſtant les colonnes attaquant de front, vinrent ſe réunirent à Ménage, qui leur ouvrit les portes de la fortereſſe, & fut fait général ſur le champ de de bataille. Les chouans, cantonnés auprès, vinrent au-devant des républicains, & mirent bas les armes. Puyſaye venoit de faire ſa ronde ; il s'enfuit au premier bruit du danger vers l'eſcadre anglaiſe, & laiſſa les émigrés, commandés par Sombreuil, acculés à l'extrêmité de la preſqu'île. Les anglais, au lieu de leur donner les moyens de rembarquement, s'éloignèrent après avoir tiré ſur eux à mitraille, tandis que de l'autre côté, ils étoient aſſaillis par une armée victorieuſe : ils furent donc obligés de

mettre bas les armes ; & leur mort ſera long-tems une tache au nom de la Grande-Bretagne. Sombreuil voulut ſe tuer de déſeſpoir, en arrivant priſonnier à Auray ; il écrivit & reprocha vivement à l'Anglererre ſa conduite, & à Puyſaye, ſa fuite ; ce dernier a depuis perdu tout ſon crédit ; il a été remplacé par Frotté, gentilhomme normand, auſſi habile & plus courageux.

Le général Hoche s'empara à Quiberon des magaſins de toute eſpèce, pour équiper une armée nombreuſe ; mais les campagnes du Morbihan déploreront long-tems la perte d'une partie de leurs habitans, qui périrent victimes de leur égarement. Il ſeroit affligeant de reporter ſes regards ſur les exécutions militaires qui frappèrent à Vannes, les chouans & émigrés; près de ſix mille de ces derniers trouvèrent leur tombeau à Quiberon ; & il y eut telle commune où quarante jeunes gens, qui auroient pu devenir les ſoutiens de leur famille, & faire la proſpérité de l'agriculture, perdirent également la vie.

Les effets de la victoire de Quiberon influèrent ſur le retour de la tranquillité ; mais néanmoins il fallu, avant de la voir reparoître, d'autres meſures & de nouveaux efforts.

OPÉRATIONS DU GÉNÉRAL HOCHE.

Causes de ses succès.

Le gouvernement devenu plus clairvoyant sur les moyens de comprimer les insurrections de l'Ouest, accueillit au commencement de l'an 4 un plan d'opération qui lui fut présenté par le général Cherin ; il avoit une connoissance profonde de l'état des choses, il servoit avec le général Hoche comme son chef d'état-major.

Alors la constitution de l'an 3 fut mise en vigueur, & la defaite de ses adversaires en vendémiaire, précéda l'installation du directoire exécutif qui prit les rênes du gouvernement ; les pouvoirs régularisés dans l'ordre constitutionnel, prirent un ton de fermeté, résultat nécessaire de leur concentration dans les mains du directoire, & dont les effets furent bientôt sensibles dans toutes les branches de l'administration.

Cherin fit sentir la foiblesse & l'incohérence des mesures jusqu'alors prises, & qui dérivoient du partage de l'autorité entre les divers représentans délégués, les diverses administrations civiles & les chefs militaires ; il montra l'espèce de contradiction qui régnoit entre l'état de guerre des campagnes de l'Ouest & les mesures de police ordinaire qu'on prétendoit y opposer ; il fit voir l'insuffisance des moyens des autorités civiles

ſoumiſes à de longues formalités, la nullité ou la malveillance de la plupart ; enfin, le défaut d'unité de leurs meſures, & combien l'action réciproque de tant de pouvoirs ſe trouvoit entravée par la multiplicité des rouages ; enfin, il démontra que la police civile ſi ſagement combinée pour aſſurer à chacun la liberté individuelle & prévenir les abus d'autorité, n'étoit plus appliquable à l'état de guerre ouverte ; que les chouans, au contraire, y trouvoient un moyen de ſe ſouſtraire à l'action de la force armée, & ſe faiſoient contre elles un retranchement des lois conſtitutionnelles.

D'après les vues de ce général, dont la juſteſſe étoit évidente & prouvée par les faits, le directoire réunit, ſous le nom d'armée de l Océan, les trois armées des côtes de Breſt, de Cherbourg & de l'Oueſt; Hoche en eut le commandement en chef, & fut inveſti des plus grands pouvoirs ; tous les départemens de l'Oueſt furent ſoumis à l'état de ſiége & à la police militaire. La police paſſant ainſi des mains des élus immédiats du peuple entre celles des agens directs du gouvernement, ſe trouva dégagée de toutes les paſſions locales & de l'influence des partis, influence d'autant plus funeſte, que l'exaſpération eſt plus grande, & qui multiplie d'autant plus les ennemis du gouvernement, que c'eſt toujours en ſon nom & par l'abus des diverſes branches de ſon pouvoir, que les vexations particulières ſont exercées. Bientôt l'on ſentit les effets de cette unité de direction dans les opérations dont rien n'entravoit la force & l'exécution ; toutes les combinaiſons ſuivies avec intelligence et enſemble

ſur l'étendue entière des contrées de l'Oueſt, paralyſèrent enfin les efforts également combinés de la ſédition, & le payſan rebelle, réduit par la force militaire, ſe ſoumit: quelques exemples partiels ſuffirent. Les campagnes, perſuadées de la ſupériorité des forces républicaines, abandonnèrent les chefs royaliſtes; moins d'un an ſuffit pour rétablir la tranquillité, & au commencement de l'an 5, on put envoyer en Italie la majeure partie de l'armée.

Les rebelles durent cette fois ſe ſoumettre à la loi du vainqueur, qui couvrit leurs premières fautes du voile de l'amniſtie; Hoche (*), en employant à-la-fois la politique & la force, la douceur & la fermeté, décompoſa l'édifice inſurrectionnel, il en ſaiſit le foible & en profita avec habileté pour le détruire; préſentant d'un côté le pardon & l'oubli à l'homme égaré, & diſtinguant de l'autre le mécontent du bandit, il diviſa ces parties que la ſeule diſcorde pouvoit

(*) Le général Hoche se joua tellement des manœuvres que le cabinet anglais opposa à ses opérations, que le comte d'Artois le crut un moment dévoué au parti royal; il écrivoit d'Edimbourg à l'abbé Bernier, vicaire apostolique, membre du conseil de Stofflet, d'assurer ce général, ainsi que les autres commandans républicains qui partageoient ses sentimens, de la bienveillance du roi son frère et de sa reconnoissance, avec la promesse positive que non seulement leurs grades et emplois leur seroient conservés, mais que des récompenses proportionnées à leurs services leur seroient en outre accordées.

réunir, & fit successivement tomber Charette, Stofflet & les autres principaux artisans de la guerre civile, dont la chûte jeta l'épouvante parmi leurs partisans, & rendit la paix à ces contrées.

Telles furent les résultats des mesures appliquées aux départemens de l'Ouest, & dirigées par Hoche, par le général Hedouville, dont les talens le secondèrent si efficacement, & par les autres généraux dont l'expérience dans ce genre de guerre étoit reconnue. Les ennemis de la république avoient prévu ces effets de la concentration des pouvoirs; ils avoient longtems cherché à l'empêcher, en représentant les inconvéniens de leur réunion entre les mains de l'autorité militaire; Hoche prouva que dans de pareilles circonstances elle étoit indispensable & salutaire, & donna un exemple de la vérité de cette maxime : aux maux extrêmes il faut de grands remèdes. Il déposa ses pouvoirs après avoir vaincu l'insurrection; & dès-lors, tout rentrant dans l'ordre ordinaire des choses, les autorités civiles reprirent seules les rênes de la police.

On aura sans doute déja remarqué la situation difficile des administrations civiles de l'Ouest, & l'influence de cette situation sur toutes leurs opérations; les royalistes désarmés eussent bientôt repris haleine en se voyant dégagés de la verge militaire; mais les victoires de la république, qui réduisirent les puissances les plus formidables de l'Europe, leur ôtèrent l'espérance, & ils dissimulèrent; la politique avoit commandé l'indulgence à leur égard, mais elle commandoit aussi une surveillance sévère envers des hommes

que la force seule avoit désarmés ; elle commandoit d'exclure les principaux amnistiés des emplois publics ; car il est aussi souverainement contradictoire de confier la conservation de la charte constitutionnelle & la defense de la république à ceux qui veulent la détruire, que de confier la garde de sa bourse à un voleur.

On ne pouvoit attendre ces mesures de surveillance des autorités administratives & judiciaires de l'Ouest ; à l'exception des administrations départementales, des commissaires du directoire & de quelques fonctionnaires, la majeure partie des autorités inférieures & presque toutes celles des campagnes, étoient ou dans l'impuissance ou dans la mauvaise volonté de répondre aux vues du gouvernement ; les administrations départementales, dont l'énergie s'est particulièrement développée par l'apperçu plus directe du mal, ont souvent vu leurs mesures paralysées par des obstacles multipliés, tandis que les mécontens toujours invariablement résolus de profiter de toutes les occasions de renverser la république, se rattachèrent enfin aux plans de Cormatin, introduisirent leurs partisans dans les emplois, essayèrent de les porter jusqu'à la législature, & s'emparèrent de l'opinion du bon ton de la mode même ; bientôt leur livrée seule put arriver aux anti-chambres du pouvoir, comme à celles de la bonne compagnie ; les républicains furent flétris sous des couleurs odieuses, & cette propension contre-révolutionnaire ne fut arrêtée que par la répulsion contraire du 18 fructidor, quels que fussent d'ailleurs les premiers mobiles de cette journée ; car en fait de révolution po-

litique, on connoît plutôt les résultats que les causes.

Aux grands efforts succède assez ordinairement le relâchement ; c'est un vainqueur qui, se reposant sur ses lauriers, laisse son ennemi reparer ses pertes ; le renouvellement de la guerre extérieure, les revers des armées ont enfin ranimé l'espoir des chefs mécontens ; l'Angleterre, toujours prête à fomenter les troubles de la France, les a encouragés par ses secours & ses promesses, afin d'opérer une diversion puissante en faveur des coalisés ; l'absence des troupes & les levées des conscriptionnaires leur a présenté le double avantage de diminuer les obstacles & d'augmenter leurs moyens par la réunion des déserteurs ; ils ont donc cru l'instant favorable, & au même instant la rébellion a éclaté dans les départemens du Midi & dans ceux de l'Ouest..

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Sur les causes de l'insurrection & les moyens de répression.

Ce n'est qu'après avoir sondé la source du mal, sa nature, ses progrès, ses ramifications, qu'on peut avec discernement procéder au choix des remèdes convenables ; alors seulement on doit espérer d'en attaquer les principes avec succès, & d'en effacer jusqu'aux traces, par un régime salutaire.

Pour analyser les élemens des insurrections de l'Ouest, il faut remonter au principe de la révolution, la suivre dans sa marche, ses orages & ses écarts, surmontant tous les obstacles, renversant du sommet de son élévation, le trône antique du pouvoir monarchique, & démolissant malgré leurs résistances successives tous les fondemens qui lui servoient de bâse pour élever au milieu de ses débris, & des ruines un temple à la liberté.

Mais alors les architectes divisés, prétendant réciproquement faire prévaloir leurs plans, invoquèrent tour-à-tour sa force destructive, pour renverser l'ouvrage de leurs adversaires ; & reportant leurs discussions au milieu de leurs partisans mutuels, fatiguèrent des cris de la discorde, jusqu'à la liberté même.

Telles furent les circonſtances qui préſidèrent à la naiſſance de la république, & qui firent concevoir à ſes ennemis l'eſpérance de la faire ſuccomber aux criſes de ſon enfance; forts de toutes les diviſions, favoriſant leurs attaques alternatives, ils formèrent de toutes les haines, de toutes les rivalités, des ambitions, des reſſentimens, des vengeances, une coalition à la foi conſpiratrice & guerrière, dont les ramifications s'étendirent des clubs de la démocratie aux cabinets des deſpotes, & de la chaumière du payſan aux camps des armées ennemies; plus ou moins puiſſante, ſuivant que ſes parties diviſées dans leur but, mais coïncidantes pour l'attaque réuniſſoient plus ou moins d'efforts, elle prit un accroiſſement plus grand à meſure que le froiſſement des intérêts, des habitudes, des préjugés mêmes, liguoit un plus grand nombre de mécontentemens, & les combinoit avec les hoſtilités étrangères; ainſi, les premières levées d'hommes déterminèrent les premières levées de Boucher; les victoires d'Italie, en déſarmant la guerre extérieure, portèrent un coup funeſte à la guerre civile; elle reprit une nouvelle conſiſtance avec l'accroiſſement des impôts, les levées des conſcriptionnaires & les revers des armes républicaines.

En réſumant donc les cauſes premières des troubles de l'Oueſt, on les trouve dans les mécontentemens des peuples mis en action par les ennemis intérieurs & extérieurs de la république; ainſi on doit diſtinguer les agens de l'inſurrection de la maſſe des inſurgés.

Les mécontentemens des peuples prennent leur ſource dans les orages & les écarts de la révolu-

tion, qui doivent être discernés des principes de la liberté, lesquels ont pour but le bonheur des citoyens.

Faire disparoître les germes reproductifs des mécontentemens, par une administration sage & bienfaisante envers les peuples, isoler aussi les artisans de la discorde & les réduire à la nullité par une police ferme & surveillante, tels sont les moyens de décomposer les élémens de la rébellion, & de rétablir l'ordre & la paix.

Lorsque les peuples sont heureux, les agitateurs sont réduits au silence, & le gouvernement acquiert naturellement cette force morale qui n'aît de l'expérience de sa justice & de la bienfaisance de son administration. Le bonheur public se compose du bonheur individuel, & la prospérité des nations repose sur celle des citoyens; tels sont les bâses naturelles des sociétés, & d'après lesquelles les peuples jugent les institutions; la multitude peu capable de comprendre les théories des divers systèmes de gouvernement, ne cherche point à les approfondir; le seul sentiment qu'elle éprouve est celui de son bien être, & lui seul règle son assentiment.

Si le commun des hommes ne juge des causes que par les effets, c'est donc dans la sagesse de l'administration que les institutions nouvelles doivent trouver leur affermissement; la législation & le gouvernement se doivent, à cet égard, un appui réciproque & nécessaire, dont dépend la prospérité de l'organisation politique.

Du moment où le législateur & le gouvernant abandonnant cette unité de direction, commencent à se considérer comme deux puissances étrangères,

gères, le bonheur du peuple ceſſe bientôt d'être le but des lois, pour n'en devenir que le prétexte; la loi étant oppoſé au gouvernement, le gouvernement ceſſe d'être l'action de la loi, les pouvoirs s'affoibliſſent récipoquement par la rivalité, la divergence des combinaiſons & les défiances mutuelles.

En légiſlation, il n'eſt pas auſſi aiſé qu'en phiſique d'établir des équilibres parfaits, parceque le morale des hommes ne ſe calcule pas auſſi exactement que les peſanteurs. Le ſyſtême de la balance des pouvoirs & du contre-poids des autorités, exige une grande préciſion; le moindre défaut enfante la déſorganiſation, & produit ces criſes convulſives qui renverſent & placent tour-à-tour le pouvoir entre les mains des plus audacieux.

Alors par un renverſement entier des idées, le peuple devient l'inſtrument de l'ambition des partis, au lieu de trouver dans ses délégués les inſtrumens de ſon bonheur; l'autorité prédominante ſe ſubſtitue à la patrie, circonſcrit le patriotiſme dans ſes limites & le ſubordonne à toutes ſes variations politiques.

Dans les orages d'une révolution où la liberté avoit eu à ſoutenir une lutte longue & pénible, les nouvelles inſtitutions durent être particulièrement conſacrées à la défendre; des atteintes du pouvoir, l'image encore préſente de l'oppreſſion, dut rendre les légiſlateurs républicains très-réſervés dans la diſtribution des attributions de l'autorité exécutive; ils balancèrent ſon influence, en lui donnant pour intermédiaire des fonctionnaires immédiatement élus par le peuple, auxquels les

diverſes branches de l'adminiſtration furent confiées; mais en voulant garantir la liberté individuelle des entrepriſes du gouvernement, on ôta peut-être à ce dernier les moyens de garantir l'état des entrepriſes des factions.

Le ſyſtême des élections populaires, ſi favorable à la liberté des peuples, eſt auſſi le véhicule le plus puiſſant des paſſions; il exige une combinaiſon profonde & ſagement méditée; le magiſtrat immédiatement nommé par le peuple, porte naturellement dans ſes fonctions l'eſprit de ſes mandataires; l'influence locale ou des partis eſt d'autant plus grande, que les élections ſont plus fréquentes ou plus directes; que le fonctionnaire eſt plus rapproché de ſes commettans, & que ſon ambition ou ſon intérêt le rendent plus dépendant de leur ſuffrage.

Lorſque les opinions ou les troubles politiques diviſent les citoyens ou les diverſes ſections de l'état, les diſſentions ſe reportant du ſein des partis au ſein des magiſtratures, produiſent néceſſairement une incohérence extrême dans l'adminiſtration générale; les paſſions s'exaſpérant par les réſiſtances, ſuſpectent juſqu'aux conſeils de la ſageſſe; & dépourvues du frein qu'elles devroient trouver dans l'autorité, ſe choquent avec violence & s'oppriment réciproquement.

Les troubles de l'Oueſt ont démontré, par des exemples fréquens, la gravité de ces inconvéniens. La police de l'état, abandonnée aux adminiſtrations populaires, y perdit ſa force & ſon harmonie; elle devint une arme entre les mains des partis divers; l'adminiſtrateur ayant une action directe ſur les choſes & ſur les per-

ſonnes, lui donna une direction différente, ſuivant les différentes impulſions; & le gouvernement, au milieu des rapports contradictoires, ne pouvant démêler la vérité, ni compter ſur l'exécution de ſes ordres ſe vit toujours réduit à combattre le mal au lieu de le prévenir.

Si l'adminiſtration civile peut toujours ſans inconvénient être confiée au fonctionnaire élu par le peuple, il n'en eſt pas de même de la police de l'état, dont le but eſt de le préſerver des attaques des factions & des conſpirations. Les lois civiles ſont poſitives & ſuffiſamment garanties par la reſponſabilité, les lois de police ſont plus dépendantes du moral du gouvernement, & ne ſont point ſuſceptibles d'une auſſi grande préciſion dans les règles de la reſponſabilité. Les légiſlateurs de la république françaiſe ont eux-mêmes ſenti la néceſſité de cette diſtinction, en établiſſant un miniſtère particulier pour cette partie.

La réunion de ces attributions, entre les mains du magiſtrat élu par le peuple, rendoit néceſſaire une plus grande latitude dans les moyens de ſurveillance du gouvernement, & dans l'exercice du droit de deſtitution : ce droit ſemble d'abord une contradiction au ſyſtême des élections populaires : il écarta, de l'autorité publique, les fonctionnaires dont l'influence des partis avoit déterminé les choix. Il donna à ces autorités la direction qu'elles devoient avoir; mais les variations politiques produiſirent, dans ces opérations épuratoires, des changemens multipliés qui augmentèrent les diviſions en créant des ſciſſions entre les remplaçans & les rempla-

cés, ſciſſions qui s'étendirent également à leurs partiſans réciproques.

D'un autre côté la ſituation des départemens de l'Oueſt apporta beaucoup d'obſtacles aux ſuccès de ces meſures, relativement aux cantons ruraux. Les adminiſtrations, nommées par les habitans, ſembloient pouvoir avec avantage y être regardées comme reſponſables pour leurs commettans de l'exécution des lois. Les délégués choiſis par l'autorité pour les remplacer, loin d'offrir la même garantie, augmentèrent les embarras; iſolés dans les campagnes, & n'ayant aucun des moyens de force & de protection mutuelle qui réſulte dans les villes de la réunion des citoyens, ils furent réduits à réclamer continuellement la force armée, non-ſeulement pour le maintien de l'ordre public, mais encore pour leur ſûreté individuelle; pluſieurs tombèrent victimes de leur zèle, & leur cataſtrophe détermina les autres à ſe retirer.

Quand on compare la marche embarraſſée de l'adminiſtration républicaine aux opérations de cette organiſation inſurrectionnelle dirigée, quand au militaire, par une ſérie de chefs & de comités inſurrecteurs, recevant l'action d'un centre d'autorité ſuprême, & dont les moyens, liés à ceux des ennemis intérieurs & extérieurs, ont pour auxiliaires toutes les paſſions, tous les mécontentemens, & pour bâſes les combinaiſons des effets de la ruſe & de la violence : on ceſſe de s'étonner des progrès de la rébellion & de l'inſuccès des meſures employés contre elle. Qu'attendre en effet des formes de délibératives

des adminiſtrateurs ſortis du ſein du peuple, contre un ennemi audacieux & entreprenant, dont la force eſt dans les reſſentimens de ce peuple même, qui combat & conſpire à-la-fois, frappe quand on délibère & diſparoît lorſqu'on eſt en meſure; qui, tour-à-tour, les armes ou la loi à la main, ſe préſente en adverſaire irrité, ou citoyen inviolable, réclame la protection des magiſtrats nommés par lui.

Le chouan peut être conſidéré comme ayant deux formes, l'une républicaine, l'autre inſurrectionnelle; retiré dans ſa cabanne, il repoſe tranquille ſous l'égide de la république qu'il veut détruire; & arrêtant devant le ſeuil de ſa porte la force publique chargée de la défendre, il lui préſente la conſtitution pour barrière; elle interdit tout mouvement de troupe d'un canton à l'autre, tout acte de police intérieure ſans la réquiſition formelle du fonctionnaire populaire; cette réquiſition ſeule peut ouvrir les portes de ſon habitation; le ſoleil, en ſe couchant, les ferme à toute autorité, & le jour, en reparoiſſant, n'offre plus qu'une maiſon ſolitaire: favoriſé par la connivence & les lenteurs, le rebelle a diſparu avec les ombres de la nuit.

Telle eût été dans l'obſervation rigoureuſe des principes établis, la poſition de la force publique paralyſée dans tous ſes mouvemens par ſa dépendance de l'autorité civile; c'eſt à cette dernière véritablement qu'appartenoit la direction des meſures relatives au maintien de la tranquillité intérieure, ſi l'on ne conſidéroit les inſurrections de l'Oueſt que comme des ſimples déſordres de police; mais lorſque les inſurrections prennent un dégré d'accroiſſe-

ment qui les généralife & met les armes à la main à une population plus ou moins nombreufe, elles deviennent une véritable guerre contre laquelle les opérations militaires font les feules convenables; les circonftances amènent infenfiblement ce changement dans la direction des opérations; ce furent elles qui déterminèrent enfin la mife en état de fiége de tous les départemens de l'Oueft.

Les opérations relatives à la police & à la répreffion des troubles, jufqu'alors confiées à un nombre infini d'adminiftrations plus ou moins influencées par la diverfité des opinions & des partis, pafsèrent ainfi dans les mains des agens directs du gouvernement; elles prirent une unité de direction & une liaifon dans les combinaifons, qui déterminèrent le fuccès du général Hoche; mais avant d'arriver à ces réfultats, il fallut dégager la force publique des entraves qui s'oppofoient à fon action, en la confidérant fous le rapport des gardes nationales fédentaires.

Les citoyens divifés par les diffentions politiques & chargés, fous le nom de gardes nationales, de la répreffion de ces diffenfions, trouvèrent plutôt dans leur organifation militaire un moyen d'oppreffion réciproque qu'une garantie de la tranquillité intérieure. Oppofer une population à l'autre, eût été organifer la guerre civile par le fait; & l'expérience prouva alors que là où tout le monde eft fous les armes, il n'y a point véritablement de force publique; le parti prédominant défarma le plus foible; le royalifte, l'ariftocrate, le fufpect, le fédéralifte, le terrorifte fe virent individuellement défarmés tour-à-

tour ; le chouan dans les campagnes, le républicain dans les villes, appliquèrent également cette mesure: ainsi se formèrent les compagnies d'élite, colonnes mobiles, chasseurs, gardes territoriales, qui ne purent être utilisées que comme accessoires, & en les assimilant à la force armée régulière : encore éprouva-t-on dans leur emploi des inconvéniens multipliés résultans de leur composition ; les individus qui les formoient, aigris par le froissement des divisions locales & les ressentimens particuliers, combattirent plutôt les individus que l'insurrection, & les désordres furent tels, qu'on désira généralement que les opérations fussent entièrement confiées aux troupes réglées: les évènemens donnèrent à la force chargée de la défense extérieure de l'état, l'exécution des mesures relatives à sa sûreté intérieure.

Les observations relatives aux effets de l'influence populaire & des dissentions politiques sur les fonctionnaires élus directement par le peuple & chargés de l'administration de la police, sont également appliquables aux tribunaux des départemens de l'Ouest.

Leur indépendance étoit au gouvernement le pouvoir dont il s'étoit servi pour écarter des autorités civiles les administrations qui marchoient en sens contraire avec lui ; le juge indestituable, organe des lois, n'eut donc point à redouter une surveillance incommode, l'opinion publique fut son seule guide, & l'on peut juger quelle fut & dut être sa conduite & celle des citoyens appelés à la formation du jury, des assesseurs & juges de paix, au milieu du choc des partis. Telle

ſut la ſource des accuſations multipliées contre les tribunaux, accuſations fondées & injuſtes à-la-fois, puiſque le mal dérivoit de la nature même des choſes; telles furent auſſi les cauſes des déſordres reprochés à la force armée, qui trop ſouvent s'empara du glaive de la juſtice, dans la perſuaſion de l'inertie ou de la malveillance des mains que la loi en rendoit dépoſitaire: ainſi, le juge, l'adminiſtrateur & le militaire s'accuſant tour-à-tour, multiplièrent les troubles au lieu de les appaiſer; & les citoyens, condamnés ou abſous par les paſſions, durent courber la tête ſous le poids de cette anarchie judiciaire.

Les crimes contre l'ordre politique doivent être diſtingués des crimes ordinaires: les premiers ſont jugés différemment, ſuivant les tems & les lieux; les ſeconds ſont toujours frappés de la réprobation publique. L'expérience, ce grand inſtituteur des hommes, ayant enfin démontré cette vérité, détermina à ſéparer de la juſtice ordinaire les affaires relatives aux troubles civils, aux émigrés & aux chouans; la compétence en fut déléguée aux commiſſions & conſeils militaires, & l'on fit ainſi, à l'égard de l'ordre judiciaire, préciſément le contraire de ce qu'on avoit fait relativement à l'ordre adminiſtratif; il falloit trouver dans la légiſlation une garantie ſuffiſante contre le moral des fonctionnaires, ou chercher dans la morale des fonctionnaires une garantie contre les abus du pouvoir. Le premier moyen fut appliqué aux tribunaux, le ſecond aux adminiſtrations.

Pluſieurs motifs empêchèrent cependant d'atteindre entièrement le but qu'on s'étoit propoſé;

cette mesure, déterminée par l'effet impérieux des circonstances, n'eut qu'une acception partielle & momentanée, laquelle éprouva plus ou moins d'extension, suivant l'urgence ou l'éloignement du danger; la jurisdiction des affaires relatives aux troubles étant partagée entre le civil & le militaire, une partie des inconvéniens qu'on avoit voulu prévenir, subsista tonjours, & il s'éleva une espèce de conflit de jurisdiction qui prit d'autant plus d'aigreur, que l'accusé réclama avec plus de véhémence la traduction devant le juge ordinaire.

La composition des tribunaux militaires devoit en effet en rendre la jurisdiction plus susceptible d'inspirer la crainte; les membres de ces tribunaux, nommés & révocables par l'officier général commandant, de la faveur duquel dépendent souvent leur bien-être, leur avancement & leur état, présentent un accès d'autant plus facile à l'arbitraire, que le caractère de ce chef dirige ces choix, & que le choix des juges, surtout en fait de troubles civils, a une influence très-immédiate sur les décisions. Ces considérations durent acquérir plus de consistance encore dans la situation particulière des pays insurgés, où la force armée, chargée à-la-foi de combattre & de juger le rebelle, devint, pour ainsi dire, juge, témoin & partie.

En voulant dégager la justice de l'influence locale & de celle des factions, on la soumit donc non seulement à celle du gouvernement, mais à celle de ses agens les plus dépendans de son pouvoir, & l'on tomba dans l'excès contraire,

en bleſſant d'un autre côté les principes de l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Les malheurs publics réunirent ainſi ſucceſſivement l'adminiſtration de la police, la direction de la force armée, les opérations relatives à la ſûreté & à la tranquillité intérieure, la compétence judiciaire des crimes contre l'ordre politique, & même le droit d'amniſtie entre les mains de l'autorité militaire, parce que dans l'ordre exiſtant, la miſe en état de ſiége & la juriſdiction des conſeils militaires étoient les ſeuls moyens de mettre dans les mains du gouvernement la direction immédiate & entière des rênes de l'état, relativement à ſa police & à ſa ſûreté intérieure; mais avant d'être arrivés à ce terme, combien de calamités, de diſcordance, de confuſion dans la marche des pouvoirs, d'irrégularités fondées ſur la préſence du danger, d'accuſations mutuelles ſur les cauſes des infortunes, formèrent la chaîne des leçons qui ſervirent de bâſe à l'expérience & de règles à la conduite.

Le gouvernement réduit à chercher dans la force militaire le maintien de ſa puiſſance & de la tranquillité publique, reſſemble à un père de famille qui, dépourvu de l'aſcendant qu'il doit avoir ſur ſes enfans, eſt obligé d'avoir recours à la violence pour conſerver ſon autorité & rétablir l'ordre dans ſa maiſon : cette meſure, appliquée à un état, eſt deſtructive de ſa proſpérité, à proportion qu'elle eſt devenue plus néceſſaire par l'accroiſſement de ſes maux. La paix de la Vendée à été établie ſur les ruines des cités & des chaumières, ſur

l'anéantiſſement d'une partie de la population, la deſtruction de l'induſtrie, de l'agriculture, des beſtiaux même ; car il ſemble que la guerre civile ſoit un fléau deſtructeur de toutes les eſpèces. Le voyageur en traverſant ces contrées, jadis ſi populeuſes & ſi riches, y trouve la tranquillité, mais celle de la ſtupeur au milieu des vestiges & des décombres.

C'eſt dans ſa force morale, que le gouvernement doit trouver la véritable garantie de la proſpérité du corps ſocial. L'emploi de la force phyſique eſt un ſignal de ſa décadence; l'une prévient le mal, ou l'appaiſe doucement; l'autre le combat : c'eſt un malade qui cherche la guériſon dans l'amputation de ſes membres, au lieu de l'attendre d'un régime ſalutaire.

La force morale des gouvernemens a pour bâſe l'opinion publique, & pour moyens l'harmonie dans la combinaiſon des pouvoirs, dont réſulte le reſpect des peuples pour les inſtitutions & la ſoumiſſion à l'autorité conſtituée ; ce fut donc contre elle que les ennemis de la république dirigèrent leurs principaux efforts & leurs premières attaques. En fait d'adminiſtration, la plupart des opérations, tout ce qui tient au crédit, à la politique, à la proſpérité commerciale, repoſe ſur la confiance ; & lorſque chacun pouvant s'ériger en cenſeur, a le droit de publier journellement ſa cenſure, il eſt facile à la malveillance, ſous le prétexte du mieux public, de faire échouer tout ce qui tend au bien public; ainſi les ennemis du gouvernement républicain, ſecondés d'ailleurs par les écarts de la révolution, ont diſcrédité, dans l'eſprit des peuples, &

les inſtitutions & les pouvoirs inſtitués; ont égaré les habitans ſimples & crédules des campagnes, & ſoulevé une partie de la population des départemens de l'Oueſt. La liberté illimitée de la preſſe leur a fourni des armes, & les journaliſtes ont commencé le combat; la liſte de leurs abonnés leur à fourni celles de leurs ſectateurs; chaque parti à pu y meſurer ſa force & lui donner une impulſion uniforme. L'ennemi extérieur put du cabinet de l'auteur périodiſte diriger toutes les diſcordes; la libre manifeſtation des penſées fut ſon égide contre le gouvernement qui, réduit enfin lui-même à entrer en lice, ne parvint à rétablir ſon autorité que par des ſecouſſes violentes & ſucceſſives qui déterminèrent des lois plus ou moins répreſſives de la preſſe & lui donnèrent enfin les moyens de garantir l'état de ſa deſtruction morale.

Les effets ſe renouvellent toujours avec les cauſes; c'eſt donc en faiſant diſparoître les germes reproductifs de l'inſurrection, qu'on pourra parvenir à rétablir la paix & la tranquillité; en ſuivant la marche & les progrès des troubles qui ont agité juſqu'à ce moment les départemens de l'Oueſt, l'expérience indique elle-même que les motifs de leur prolongement & ceux de l'inſuccès des moyens employés pour les faire ceſſer, ſont :

1°. Les variations fréquentes de la révolution qui enlevèrent à la légiſlation & au gouvernement cette liaiſon & cette ſtabilité néceſſaire à l'affermiſſement des inſtitutions.

2°. Les changemens multipliés des ſyſtêmes de légiſlation & d'adminiſtration, fondés ſur des

abſtractions théoriques, & dont l'application, en froiſſant trop directement les intérêts particuliers, les habitudes & les préjugés des peuples, multiplia les ennemis de la république, lui aliéna les habitans ſimples de la campagne, & forma de la maſſe entière des reſſentimens, une coalition inquiétante.

3°. La foibleſſe & l'incohérence de la police générale de l'etat, confiées à une quantité prodigieuſe de fonctionnaires immédiatement élus par le peuple, & qui reportant au ſein des adminiſtrations & des magiſtratures les paſſions populaires & l'eſprit des partis, devinrent délégués des factions au lieu d'être les magiſtrats de la république, & mirent ainſi le gouvernement, pour ainſi dire, dans l'impuiſſance d'aſſurer la tranquillité interieure.

4°. L'abſence de toute force morale du gouvernement, réſultante de l'abus de la cenſure de ſes opérations & de la liberté illimitée, de la manifeſtation des opinions ; au moyen de laquelle la malveillance, l'ambition, la folie même s'emparant des journaux, pervertirent l'opinion publique, diſcréditè les inſtitutions, & paſſant des écrits aux actions & des injures aux coups, organiſèrent la guerre civile.

5°. Le défaut d'unité dans la direction de l'emploi de la force publique, ſubordonnée aux adminiſtrations civiles, & ſa nullité pour la repreſſion des troubles politiques, conſidérée ſous le rapport des gardes nationales qui offrirent plutôt des moyens réciproques d'oppreſſion aux partis, qu'une force protectrice des lois & de la tranquillité publique.

En analyſant ainſi les cauſes du prolongement des troubles, les élémens qui les compoſent & la nature des moyens de répreſſion, il eſt facile d'appercevoir que le rétabliſſement de la paix intérieure dépend de l'harmonie de la légiſlation avec l'adminiſtration, de leur liaiſon & la combiniaiſon bien entendue des pouvoirs.

Un gouvernement nouveau a ſur-tout beſoin de fermeté & de vigueur pour écarter la réſiſtance des ambitions & des intérêts, juſqu'à ce que le tems lui ait acquis une prépondérance inconteſtée.

Dégager la police de l'état des influences ſéditieuſes & locales en la retirant dans les pays agités des mains des fonctionnaires immédiatement élus par le peuple, pour la confier aux délégués du gouvernement, la police ceſſant alors d'être une arme dans les mains des factions, acquierera cette action prompte & ſalutaire, qui, en portant à chaque inſtant ſur tous les points l'œil de la ſurveillance, garantira la tranquillité publique & la liberté individuelle des entrepriſes, des partis & des vexations particulières d'une foule de deſpotes ſubalternes.

Aſſurer l'impartialité de la juſtice, & prévenir les déſordres de l'anarchie judiciaire en diſtinguant les crimes contre l'ordre politique des crimes ordinaires, & en confiant le glaive des lois à des juges qui offrent une garantie ſuffiſante à la république & aux accuſés.

Aſſurer à la force publique régulière une direction ſage, en faiſant diſparoître les entraves qui paralyſent ſes mouvemens, & aſſurant aux

opérations l'enſemble & l'harmonie qu'elles doivent avoir.

Déſarmer tous les partis en ne conſidérant les gardes nationales que comme un acceſſoire à la force publique, & prevenir les effets funeſtes de la diſcorde entre les citoyens en ne leur permettant de ſe raſſembler comme force armée, que d'après une autoriſation ſpéciale du gouvernement bâſée ſur la prudence & ſur l'utilité de cette meſure.

Donner à la force morale du gouvernement, toute l'énergie qu'elle doit avoir par une police bien entendue de la preſſe, & tellement combinée, qu'en aſſurant la liberté des opinions, on garantiſſe auſſi la tranquillité de l'état, le crédit public & la bonne foi des peuples, contre les attaques de la malveillance.

Telles ſont les moyens principaux de rappeler la paix intérieure, & d'empêcher la renaiſſance des troubles; mais pour les comprimer dans l'état d'accroiſſement où ils ſont parvenus, il eſt des meſures acceſſoires également néceſſaires; l'inſurrection ayant pris une organiſation militaire, il eſt devenu indiſpenſable de lui oppoſer l'action de la force armée; la direction de cette force doit être confiée à des généraux ſages qui ſachent en temperer la vivacité & en combiner l'emploi de manière à ce que les opérations militaires quittant autant qu'il eſt poſſible la forme guerrière & deſtructive, ne ſoient véritablement que le moyen acceſſoir d'une police ferme, mais bienfaiſante, dont l'objet eſt de rétablir la concorde dans la grande famille, de contenir les reſſentimens, de rappeler à ſon devoir l'homme

ſimple mais égaré, de fonder l'affermiſſement de l'ordre public ſur le bonheur individuel des citoyens, & d'iſoler enfin le perturbateur ennemi de ſon pays en dirigeant contre lui ſeul toute la ſévérité des lois ; ces individus, dont l'exiſtence ne tient qu'aux déſordres & dont le moral n'offre aucune garantie à la ſociété, doivent être diſtingués de l'homme que les orages de la révolution & les écarts des paſſions ont entraîné dans l'erreur, en tendant à ce dernier une main généreuſe ; l'eſpoir de retrouver le bonheur domeſtique au ſein de ſa famille, la perſpective de la tranquillité après tant d'agitations, le rendra bientôt à ſa patrie, à l'abri des vexations locales d'une foule de dépoſitaires inférieurs de l'autorité, il oubliera ſous une adminiſtration ſage & protectrice de la ſûreté publique & individuelle, & ſes privations & ſes peines ; l'habitant des campagnes convaincu par l'expérience qu'il n'eſt point l'inſtrument des ambitions, que ſa proſpérité & ſon bonheur ſont l'objet des ſoins paternels du gouvernement & le but des institutions, reprendra ſa charrue, il s'entira que ſon bien-être & ſon intérêt dépendent de la confiance & de la ſoumiſſion aux lois ; décompoſant ainſi par une application raiſonnée de l'indulgence & de la ſévérité la coalition de tous les inimitiés contre la république, l'inſurrection tombera d'elle même & ſes agens reſtés ſeuls & ſans moyens s'empreſſeront d'abandonner le champ de bataille.

Parmi les meſures que les circonſtances commandent le plus particulièrement pour arriver à ce réſultat heureux, eſt l'établiſſement d'une ſurveillance active & efficace ſur toute l'étendue des frontières

frontières maritimes; la guerre étrangère en indique elle-même le moyen dans une bonne organisation de la défense & de la police des côtes & dans leur division provisoire en commandemens militaires dont les chefs puissent répondre au gouvernement de leur garde & de leur sûreté en fermant toutes les portes à la discorde, & en rompant toutes communications, toutes combinaisons d'efforts & de secours réciproques des ennemis intérieurs & extérieurs.

La nature de ces opérations, en rapprochant le chef militaire de l'administration, exige une connoissance plus particulière des hommes & du gouvernement; elle exige un esprit conciliateur & juste, & une fermeté sage, qui appellent la confiance & commandent le respect.

L'harmonie de la police d'état, du pouvoir judiciaire & de la force publique, marchant d'un pas uniforme pour assurer la tranquillité publique & l'affermissement des lois, triomphera rapidement des troubles nés de la discordance & de la foiblesse des pouvoirs; & la puissance du gouvernement républicain se consolidant avec la paix intérieure, la nation entière trouvera sa prospérité dans celle de l'organisation sociale.

De l'Imprimerie de MOUTARDIER, Quai des Augustins, N°. 28.

531